

Ardian Access Solution

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit	ARDIAN ACCESS SOLUTION
Initiateur	SOGECAP – Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances – 086 380 730 RCS Nanterre – Siège social : Tour D2 – 17 bis place des reflets – 92919 Paris La Défense Cedex. SOGECAP est une entité du groupe Société Générale.
Code ISIN	Part A : FR001400AUA7
Site internet	www.assurances.societegenerale.com/fr/Sogecap
Appelez le	09 69 362 362 pour de plus amples informations.
Nom de l'autorité	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de SOGECAP en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Société de Gestion	ARDIAN France , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882, agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), sous le numéro GP99039 (la « Société de Gestion »).
Date de production	04/03/2024

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type :

ARDIAN ACCESS SOLUTION est un fonds commun de placement à risques (FCPR) agréé par l'AMF et est régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier (« **CMF** »).

Durée :

La durée du produit est de 99 ans à compter de sa date de constitution, soit une durée expirant le 15 mars 2122 au plus tard. La durée du produit peut être réduite sur décision de la Société de Gestion conformément aux dispositions du règlement du produit (le « **Règlement** ») et de la réglementation applicable.

Objectifs :

Le produit a pour objet d'investir aux côtés d'autres fonds d'investissement gérés ou conseillés par la Société de Gestion ou par une Entreprise Liée (les « **Fonds Ardian** ») ou aux côtés de fonds qui ne sont pas des Fonds Ardian principalement (i) en souscrivant ou en acquérant des participations dans des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers, situées principalement en Europe et en Amérique du Nord, dans le cadre d'opérations de capital transmission (*buy-out*) et/ou de capital développement (*growth expansion*) (les « **Sociétés du Portefeuille** ») et (ii) dans une moindre mesure en acquérant aux côtés des Fonds Ardian dits « secondaires » des participations dans des fonds sous-jacents ou portefeuille de fonds sous-jacents situés principalement en Europe et en Amérique du Nord et dont le montant total des souscriptions a été appelé ou devrait être appelé à hauteur de plus de 50% à la date d'acquisition ou dans le mois suivant la date d'acquisition (les « **Investissements en Fonds Sous-Jacents** »). L'objectif de répartition indicatif à long terme de la poche investissements du produit représentera jusqu'à 90% de son actif net du produit dont :

- 60 à 85 % en investissements directs dans des Sociétés du Portefeuille ;
- 15 à 40% en Investissements en Fonds Sous-Jacents.

Le produit pourra investir jusqu'à 100% de cette poche investissements en Europe et en Amérique du Nord et jusqu'à 10% en Asie et en Océanie.

La poche d'actifs liquides représentera au moins 10% de l'actif net du produit.

Le produit respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier.

En fonction des opportunités, les investissements du Fonds seront réalisés, conformément aux quotas et ratios qui lui sont applicables, au travers des catégories d'actifs suivants (sans que cette liste soit limitative) :

- instruments financiers français ou étrangers non négociés sur un Marché d'Instruments Financiers notamment actions (actions ordinaires ou actions de préférence, titres de créance, valeurs mobilières donnant accès au capital (tels qu'obligations remboursables en actions, obligations convertibles en actions, obligations à bons de souscription d'actions et bons de souscriptions) ;
- titres autres que des instruments financiers (parts de SARL ou de sociétés étrangères dotées d'un statut équivalent) ;
- droits représentatifs d'un placement financier dans une Entité OCDE dont l'objet principal est d'investir dans des sociétés européennes dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers (en ce compris parts ou actions de FIA, fonds professionnel de capital investissement (FPCI), fonds professionnel spécialisé (FPS) dont la société de libre partenariat (SLP), titres ou droits (*interests*) émis par des *limited partnerships* de droit anglais ou écossais, parts de société en commandite simple (SCS) et de société en commandite spéciale (SCSp) de droit luxembourgeois) ;
- titres de créance émis par des FIA, de droit français ou étranger ;
- avances en compte courant ;
- instruments du marché monétaire (OPCVM ou FIA) cotés ou non cotés, pour les besoins de placement de trésorerie ainsi que tout autre instrument financier à caractère liquide visé à l'article R. 241-46-1 du Code monétaire et financier.

Le Fonds n'a pas vocation à procéder à des distributions d'actifs ou répartition d'actifs sauf pendant la période de pré-liquidation et/ou de liquidation du Fonds. Sauf décision contraire de la Société de Gestion, les sommes distribuables du Fonds seront capitalisées et réinvesties par la Société de Gestion conformément aux règles décrites dans le Règlement.

Investisseurs de détail visés

Les parts A du produit sont souscrites par SOGECAP et/ou tout affilié de SOGECAP et sont proposées comme supports en unités de compte dans certains contrats d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite en assurance de SOGECAP.

Ce produit est ouvert à tout investisseur ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques, recherchant la valorisation de son capital à long terme dans les classes d'actifs décrites dans les « Objectifs » et capable de supporter une perte en capital, à savoir la perte totale ou partielle des sommes investies dans cette unité de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
← Risque le plus faible						Risque le plus élevé →

La durée de la période de détention recommandée est de cinq (5) ans.

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour une période minimum de cinq (5) ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de payer les porteurs de parts. Les porteurs de parts n'auront pas la possibilité de solliciter le rachat des parts du Fonds qu'ils auront souscrites avant l'expiration d'une durée de 5 ans, tel que cela est plus amplement expliqué au sein du Règlement du Fonds. Ce produit est dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Ce placement implique un degré de risques élevé et ne devrait être effectué que par des investisseurs capables d'assumer la perte totale du montant investi. Rien ne saurait garantir la réalisation des objectifs d'investissement ou la performance du produit. Les risques liés à l'investissement dans le produit sont notamment les suivants :

- Risque de perte en capital : un investissement dans le produit comporte un risque potentiel de faible rentabilité ou même de perte partielle ou totale de son investissement dans le produit.
- Risque de liquidité : le produit détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Par suite, et bien que le produit ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le produit éprouve des difficultés à céder de telles participations dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

La liste détaillée des risques liés au produit est disponible à l'article 3.2 du Règlement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 659 €	8 379 €
	Rendement annuel moyen	-3.4%	-3.5%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 323 €	11 536 €
	Rendement annuel moyen	3.2%	2.9%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 908 €	14 322 €
	Rendement annuel moyen	9.1%	7.4%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 468 €	17 152 €
	Rendement annuel moyen	14.7%	11.4%

Ce tableau montre les sommes que pourriez obtenir après 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les différents scénarios reposent sur l'expérience des précédents investissements réalisés par les fonds gérés par ARDIAN France, appliquée à un portefeuille théorique construit conformément à la stratégie d'investissement du produit, auxquels sont ajoutés tous les frais et coûts du produit tels que prévus au Règlement. Les hypothèses de multiples nets sur les investissements du produit varient de 1,02x (scénario de tension) à 2,08x (scénario favorable).

QUE SE PASSE-T-IL SI SOGECAP N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de l'assureur, vous pouvez subir une perte financière. En cas de défaut (faillite) de l'assureur, l'assuré est garanti par un fonds de garantie à hauteur d'un montant maximum de 70 000 EUR tous produits confondus détenus.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans)
Coûts totaux (en €)	412 €	2 278 €
Incidences des coûts annuels*	4.1%	3.2%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10.7% avant déduction des coûts et de 7.4 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans)
Coûts d'entrée	Non applicable	0 €	0 €
Coûts de sortie	Non applicable	0 €	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	4.37% de la valeur de votre investissement par an. Rémunération du Dépositaire, du Délégué administratif et comptable, Honoraires des Commissaires aux Comptes, Frais de constitution payés par le produit pour la collectivité des investisseurs, Commission de Gestion, Rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation, Frais de gestion indirects perçus par les fonds d'investissement dans lequel le produit est investi.	392 €	2 178 €
Coûts de transaction	0.2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 €	100 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions			
Commission liée aux résultats et commission d'intéressement	Commission liée aux résultats : il s'agit d'une commission de performance annuelle perçue par la Société de Gestion sous réserve que le produit atteigne une certaine performance après une période glissante de 5 ans. Le calcul de cette commission de performance est détaillé dans l'article 22.1.2 du règlement. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Dans le cas du scénario intermédiaire, les conditions déclenchant le calcul de la commission de performance ne sont pas atteintes. Aucune commission d'intéressement n'existe pour ce produit.	0 €	0 €

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais ils ne prennent pas en compte les frais et coûts dus sur les contrats d'assurance-vie, les contrats de capitalisation ou les contrats d'épargne retraite en assurance pour lesquels le produit est utilisé comme support en unité de compte de référence ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Les chiffres indiqués ne comprennent pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit est construit pour un investissement à long terme. Les porteurs de parts n'auront pas la possibilité de solliciter le rachat des parts du Fonds qu'ils auront souscrites avant l'expiration d'une durée de 5 ans, tel que cela est plus amplement expliqué au sein du Règlement du Fonds. Les demandes d'arbitrages en sortie et de rachats partiels ne seront en conséquence pas acceptées avant de 15 mars 2028.

Période de détention recommandée : 5 ans.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit à SOGECAP contactez votre conseiller :

SOGECAP « Service Relation Client », 42 boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans Cedex 1 - www.assurances.societegenerale.com/fr/reclamation

Nous accuserons réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 2 mois à compter de l'envoi de votre demande

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier la documentation légale du produit ainsi que les informations mises à disposition des investisseurs seront communiquées préalablement à toute souscription par SOGECAP. Le rapport annuel et la valeur liquidative seront communiqués par SOGECAP sur simple demande. La valeur liquidative est également affichée sur le site web de la Société de Gestion (www.ardian.com).

Ce produit étant utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie, de capitalisation ou d'épargne retraite en assurance, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées du produit : Les performances passées du produit seront disponibles sur <https://www.ardian.com/fr/fcpr-ardian-access-solution>. A la date d'établissement de ce document, il n'existe pas de données suffisantes permettant de fournir des indications utiles sur les performances passées, le produit ayant été constitué le 15 mars 2023.

